

— IMPRIMERIE CHAMBÉRIENNE —
— CHAMBÉRY —

ABRÉGÉ d'Histoire de la Savoie

EN 10 LEÇONS

PAR

F. CHRISTIN

Instituteur

ET

F. VERMALE

*Docteur en Droit, Docteur ès Lettres,
Avocat à la Cour d'Appel.*

PRÉFACE DE M. CH. FAUBERT

*Agéographe d'Histoire,
Inspecteur d'Académie.*

Avec 10 gravures et 3 cartes dans le texte.

*Homage registered
de l'auteur*

CHAMBÉRY

LIBRAIRIE PERRIN, M. DARDEL, Successeur

1913

ABRÉGÉ
d'Histoire de la Savoie

EN 10 LEÇONS

PAR

F. CHRISTIN
Instituteur.

ET

F. VERMALE
*Docteur en Droit, Docteur ès Lettres,
Avocat à la Cour d'appel.*

PRÉFACE DE M. CH. FAUBERT
*Agrégé d'histoire,
Inspecteur d'Académie.*

Avec 20 gravures et 3 cartes dans le texte.



CHAMBERY
LIBRAIRIE PERRIN, M. DARDEL Successeur

—
1913

PRÉFACE

de **M. Ch. FAUBERT**, inspecteur d'Académie à Chambéry,
Agrégré d'Histoire.

Les manuels d'histoire à l'usage des écoles primaires ne manquent pas, mais, la plupart sont franchement mauvais, et, les meilleurs, eux-mêmes, présentent un défaut qui les rend d'une utilité contestable : ils sont, presque tous, inintelligibles pour les enfants auxquels ils sont destinés.

En vain, les auteurs s'efforcent-ils vers la simplicité et la clarté, en vain, tentent-ils, parfois aux dépens de la vérité historique, de synthétiser les faits et de se mettre ainsi à la portée de leurs jeunes lecteurs, ceux-ci sont rarement intéressés par le texte de leurs manuels, et, si quelques gravures ne leur illustraient ce texte, celui-ci serait souvent pour eux un grimoire indéchiffrable.

L'enfant, en effet, répugne aux généralisations, aux abstractions ; le bon écolier d'esprit alerte et éveillé, lui-même, ne fixe son attention que sur les notions qu'il peut contrôler, vérifier par lui-même.

Qu'il s'agisse de calcul, d'histoire naturelle ou de morale, si le maître ne lui fait pas constater, par le maniement d'objets matériels, l'exactitude du problème qu'il vient de résoudre, s'il ne lui met sous les yeux l'insecte ou la plante qu'il décrit, s'il ne lui montre chez un individu qu'il connaît, la vertu qu'il loue, si, en un mot, il ne le place en face de la réalité, l'écolier ne comprend pas ; s'il est étourdi et léger, il laisse vagabonder son esprit et pense à la récréation prochaine ; s'il est sage et laborieux, et s'il a de la mémoire, il tâche de retenir les mots qui ont été prononcés devant lui et de les répéter, mais sans même essayer d'en pénétrer la signification.

Comment, dans ces conditions, l'enfant pourrait-il s'intéresser à l'étude de l'histoire telle qu'elle lui est présentée d'ordinaire par les manuels ?

Pour lui qui n'a jamais quitté son village, qui n'a rien vu au-delà du coin de terre dans lequel il vit, il est déjà difficile de comprendre que ce coin de terre qui lui paraît

immense, n'est qu'un point imperceptible dans ce grand pays qui est le sien et qu'on appelle la France.

Qu'on lui dise après cela que la France ne s'est pas toujours appelée ainsi, qu'autrefois elle a porté le nom de Gaule, qu'elle a été inculte et couverte de forêts au milieu desquelles vivaient des demi-sauvages, nos lointains ancêtres, qu'on mette aux prises ces Gaulois avec les Romains, les Francs, tous les conquérants, dont l'amalgame a formé la race française, qu'on essaie de lui raconter la féodalité, les croisades, le mouvement communal, la Révolution, tous ces grands événements qui jalonnent notre histoire, le laisseront indifférent et inattentif, parce qu'ils n'ont pas de lien avec la réalité qu'il peut concevoir. Ce sont pour lui des contes, et ces contes, dépourvus de merveilleux, l'intéressent moins que Barbe-Bleue ou Peau d'âne, ou les romans de policiers et de brigands qui, à notre époque, hélas ! ont remplacé pour les enfants les contes de fées.

Aussi, les résultats donnés par l'enseignement de l'histoire à l'école primaire sont-ils médiocres et si peu encourageants que des esprits pessimistes ont pu parler de supprimer de nos programmes cet enseignement qui constitue pour eux une surcharge inutile.

La connaissance de l'histoire nationale ne doit pourtant pas être réservée à quelques privilégiés ; il n'est pas admissible que, dans un pays de suffrage universel, la masse des citoyens ignore ce passé dont les événements multiples réagissent avec tant de force sur le présent, il n'est pas possible que les Français ne sachent pas comment s'est faite la France.

Au lieu de supprimer l'étude de l'histoire, il fallait donc réorganiser cette étude de façon à la rendre plus facile, plus attrayante, de façon à la mettre à la portée des écoliers.

Commencée en 1905, lors de la réforme des programmes des écoles normales, cette réorganisation a été accomplie définitivement par M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique. La circulaire adressée aux Recteurs le 25 février 1911 par M. Maurice Faure trace à l'enseignement de l'histoire un programme qui, appliqué avec intelligence, a déjà, dans un grand nombre de régions, renouvelé complètement cet enseignement.

M. Maurice Faure s'est souvenu du mot de Michelet : « L'histoire est une résurrection » ; il ne faut pas raconter les faits aux enfants, il faut les faire revivre devant leurs yeux, et ces faits ne peuvent renaitre que dans le cadre où ils se sont déroulés.

L'histoire est une résurrection, et « comment réussira-t-on mieux à la rendre telle aux yeux de l'enfant, qu'en la plaçant dans le cadre de son existence quotidienne, qu'en lui rappelant les faits dont sa région a été le théâtre, en lui racontant la vie de ceux de ses aïeux dont la mémoire a mérité de survivre, en lui montrant, tout près de lui, des sites, monuments, ruines, vestiges divers, propres à faire naître des visions évocatrices et de fortes impressions ? La montagne qui borne l'horizon, la rivière qui traverse la plaine, la mer éternellement changeante, les mille aspects de la nature environnante, feront le sujet d'intéressantes causeries géographiques et fixeront dans son esprit les premières notions générales. Le dolmen de la lande évoquera le souvenir de la préhistoire. A la vue de l'antique château dont la silhouette se profile sur le ciel, de la cathédrale ou de l'abbaye, de la modeste église de village, de la vieille maison commune, un commentaire sobre, mais imagé, fera apparaître et revivre en quelque sorte le moyen âge. La statue du glorieux soldat, qui se dresse sur la place publique, illustrera le récit familier des épopées héroïques de la Révolution et de l'Empire. Ainsi placés, non dans un cadre imprécis et vague, mais dans leur milieu même, les faits deviendront plus impressionnants, les personnages plus réels. Ainsi, nourrie pour ainsi dire des sucs du terroir, l'étude de l'histoire nationale sera plus vivante et mieux comprise ».

L'appel de M. Maurice Faure a été entendu, et, dans la plupart des départements, se sont fondées des « Sociétés des études locales dans l'enseignement public », ayant pour but de faire connaître l'histoire locale aux maîtres et aux élèves des écoles et d'éclairer par elle l'étude de l'histoire nationale.

L'une des plus prospères de ces sociétés a été organisée près de nous, à Lyon, par un maître éminent de l'Université, M. Kleinclausz, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres. Sous sa direction, sept conférences ont été faites pendant l'hiver 1911-1912, qui, réunies en un petit volume, constituent un résumé excellent de l'histoire de Lyon et du Lyonnais.

Jusqu'ici rien de semblable n'avait été fait en Savoie. Il existait bien des histoires de Savoie, mais quelle que fût leur valeur, aucune d'elles n'était spécialement destinée aux instituteurs et aux élèves, aucune d'elles n'était le manuel clair et pratique, permettant aux écoliers de bien connaître l'his-

toire de leur province et de comprendre par elle l'histoire de France.

Pourtant ce manuel était ici plus nécessaire que partout ailleurs. Dernière venue à l'unité française, la Savoie, il est inutile de le démontrer, a une originalité supérieure à celle de n'importe quelle région. Etat indépendant jusqu'à une époque que bon nombre de nos contemporains ont encore connue, tantôt ennemi, tantôt allié de la France, parfois réuni à elle, elle a subi le contre-coup de tous les événements, qui se sont succédés chez sa puissante voisine, et, rien ne peut mieux faire saisir à nos élèves ces grands événements, que l'étude de la répercussion qu'ils ont eue chez leurs ancêtres savoyards. C'est donc ici surtout que devaient être appliquées les instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique.

C'est ce qu'ont compris MM. Christin et Vermale, et c'est de ces instructions qu'ils se sont inspirés, en écrivant pour les écoliers de Savoie, le petit manuel d'histoire de Savoie qu'ils m'ont fait l'honneur de me présenter.

Fruit de la collaboration d'un maître expérimenté, pratiquant avec succès dans sa classe les bonnes méthodes pédagogiques, et d'un érudit passionné pour les études historiques dont la compétence est attestée par des travaux remarquables sur l'histoire de la Savoie, ce manuel, sans haute prétention scientifique, peut être donné en modèle, tant par le choix heureux du plan et la clarté de l'exposition, que par la sûreté de l'information.

Présenté sous la forme de leçons habilement découpées et bien composées, il constitue un cadre dans lequel les instituteurs pourront facilement faire entrer les différentes périodes de l'histoire nationale. Les lectures, parfaitement choisies, qui accompagnent chaque leçon, les gravures qui illustrent le texte, tout contribue à faire de ce petit ouvrage une œuvre excellente qu'on trouvera bientôt, je l'espère, dans toutes les écoles des deux départements savoyards où elle « facilitera la tâche du maître et le travail de l'élève, fera mieux connaître à l'un et à l'autre la petite patrie, et, par la petite patrie, fera mieux connaître et aimer la grande ».

Ch. FAUBERT.

1^{re} LEÇON

LES ORIGINES SAVOISIENNES



L'Arc de Campanus

L'Arc de Campanus, aujourd'hui complètement dégagé, décore d'une façon pittoresque la place des Bains, à Aix.
Ce monument, que vulgairement on appelle arc de triomphe, parce qu'il en a la figure, n'était que la sépulture d'un particulier appelé Pompeius Campanus et de toute sa famille.



Caducée en bronze

d'un dessin et d'un travail remarquables, beau spécimen de l'art romain trouvé à Lémenc (Chambéry).

1. La Savoie préhistorique. — Les lointains ancêtres, qui vivaient aux temps préhistoriques et sur lesquels nous ne possédons aucun document écrit, avaient leurs habitations construites sur les bords de nos lacs savoisiens. Les emplacements de ces villages lacustres ont été retrouvés de nos jours. Des fouilles dans le lac du Bourget (baie de Grésine), dans le lac d'Annecy, dans le lac Léman, ont permis de recueillir des pilotis qui supportaient ces habitations primitives (palafittes), des débris de poterie, des ustensiles de ménage, des étoffes, des armes datant de ces temps reculés.

Tous les objets provenant de ces fouilles forment des collections importantes, que l'on peut visiter au Musée départemental de Chambéry et au Musée d'Annecy. La Savoie et la Haute-Savoie sont au premier rang des départements français par la richesse des collections préhistoriques de leurs Musées.

2. Les Allobroges. — Au temps des menhirs, puis des druides, la Savoie fut habitée par une tribu de Gaulois appelés Allobroges. Les Allobroges donnèrent leur nom à la région comprise entre le lac de Genève, le Rhône et l'Isère.

Les Allobroges nous sont connus par les historiens romains. Durant les grandes luttes entre la République romaine et la République carthaginoise (Tunisie actuelle), les Allobroges facilitèrent aux troupes d'Annibal, général carthaginois, qui voulait détruire la puissance romaine par la prise de Rome, le passage des Alpes.

Lorsque la République romaine fut en proie à la guerre civile et que les bandes du conspirateur Catilina se disposaient à marcher sur Rome pour s'emparer du pouvoir par la force, ce furent des ambassadeurs allobroges qui prévinrent Cicéron, alors consul, des desseins de Catilina. A la suite de ces événements, les Allobroges devinrent les amis du peuple romain.

Plus tard, les Allobroges essayèrent de s'opposer à la conquête de la Gaule par Jules César en s'alliant aux autres tribus gauloises, mais leur défense courageuse fut inutile. Ils furent obligés d'accepter la domination romaine après que Vercingétorix eût été fait prisonnier. Seules les tribus des hautes vallées, comme celle des Centrons en Tarentaise, continuèrent à résister et ne se soumirent qu'un siècle après.

3. La Savoie sous la domination romaine. — L'Allobrogie bénéficia, comme les autres pays soumis à Rome, des bienfaits de la longue paix que les empereurs romains procurèrent pendant de très nombreuses années à la plus grande partie de leur empire.

L'administration des préfets romains favorisa le travail des populations. De grandes routes furent construites pour faciliter les relations économiques de l'Allobrogie avec les autres parties de l'empire. La plus importante de ces routes reliait, par le Petit-Saint-Bernard, Milan en Italie avec la capitale de l'Allobrogie romaine, qui était Vienne en Dauphiné. Une autre voie importante se détachait de cette route vers Gilly-sur-Isère, en aval des confluent de l'Arly et de l'Isère, pour aboutir à Annecy, puis à Genève, et plus tard à Strasbourg.

4. Les vestiges de la civilisation romaine en Savoie. — La terre de Savoie porte encore de nombreux vestiges de cette civilisation romaine qui fut partout si grandiose. Au col du Crucifix, entre Aiguebelette et Chambéry, la route emprunte le tracé de l'ancienne voie romaine dont on voit encore quelques dalles. Le Musée de la ville de Chambéry possède le « caducée », magnifique exemplaire de l'art antique, retrouvé sur l'emplacement de Lémenc où s'élevait une ville romaine, et une merveilleuse statuette en bronze, celle d'une Vénus, retrouvée à Détrier (canton de la Rochette).

Annecy a, dans son Musée, des collections précieuses d'inscriptions, de fragments de monuments, de statues, etc., mises à jour par les fouilles pratiquées dans la plaine des Fins, sur l'emplacement de Bauta, l'Annecy des Romains.

La Tarentaise avait à Aime la résidence d'un fonctionnaire romain. On y a retrouvé des inscriptions curieuses, en particulier celle d'un fonctionnaire impérial qui se plaint que ses supérieurs le laissent trop longtemps dans ce poste de montagne. Il demande aux dieux d'intervenir pour qu'il soit nommé dans sa province natale.

Aix-les-Bains était déjà célèbre à cette époque pour ses sources thermales. L'arc de Campanus encore debout témoigne de cette ancienne renommée, ainsi que les ruines d'un temple de Diane. Des inscriptions nous font savoir qu'Aix-les-Bains était alors, comme aujourd'hui, une station montaine très à la mode.

5. Invasions barbares : 1° Les Burgondes. — Quand l'empire romain fut envahi et conquis par les Barbares qui venaient de l'Est, les Burgondes occupèrent l'Allobrogie. Ils incorporèrent, en 436, au royaume de Bourgogne qu'ils fondèrent, la *Sabaudia* (pays des sapins). C'est la première fois que la Savoie est désignée à part de l'Allobrogie. Les Burgondes firent un moment de Genève leur capitale. Le premier royaume de Bourgogne dura un siècle. Le Musée d'Annecy possède beaucoup d'objets datant de cette époque.

2° Les Francs. — Au VI^e siècle de l'ère chrétienne, ce royaume fut anéanti par les Francs. Les nouveaux conquérants s'emparèrent du Genève, du Faucigny, du Chablais, et le reste de la Savoie passa aux Ostrogoths, maîtres de l'Italie.

Les successeurs de Clovis ne tardèrent pas à chasser les Ostrogoths de la Tarentaise, de la Maurienne. Ils soumirent le pays au régime des coutumes franques. Ces coutumes, qui étaient celles des Germains, accordaient beaucoup de liberté aux guerriers des tribus. Ainsi la justice ne pouvait être rendue à cette époque que par l'ensemble, pour une région, des hommes libres ou guerriers francs qui s'y trouvaient établis et que le représentant du roi des Francs réunissait périodiquement en assemblée.

Ces habitudes de liberté persistèrent longtemps dans les

mœurs des habitants des hautes vallées des Alpes savoisiennes.

Résumé

1. Aux temps préhistoriques, la Savoie était habitée par des populations qui vivaient sur les lacs savoisiens dans des habitations bâties sur pilotis (palafittes). Les musées de Chambéry et d'Annecy possèdent de riches collections d'objets provenant de ces époques lointaines.

2. Au temps des Gaulois, la Savoie était habitée par une tribu gauloise, les Allobroges, qui nous est connue surtout par les récits des historiens romains.

3. L'Allobrogie comme la Gaule fut conquise par les Romains. Les empereurs de Rome favorisèrent le développement économique du pays en faisant régner la paix, en construisant des routes, etc. Nos musées possèdent de nombreux vestiges de cette civilisation romaine.

4. Quand l'empire romain fut envahi par les barbares, la Savoie fut occupée par les Burgondes qui, à leur tour, furent vaincus par les Francs.

Lectures

I.

Les habitations lacustres en Savoie.

« Longtemps après les hommes de l'âge de la pierre, remontant le cours du Rhône sur leurs frêles embarcations taillées dans des troncs d'arbres, arrivèrent les peuples de l'âge du bronze dont les établissements placés sur l'eau à une faible distance des rives, ont été retrouvés dans les lacs d'Annecy, du Bourget et du Léman, de même que dans ceux de la Suisse et de l'Italie. La découverte de ces habitations élevées sur pilotis et l'étude des vestiges recueillis à leur base ne remonte qu'à 1854 en Suisse et dans l'Europe centrale et à 1858 en Savoie, où la première exploration organisée par la Société Florimontane eut lieu sur le lac d'Annecy.

Les importantes collections formées dès lors permirent de se faire une idée assez complète de la vie, de l'industrie et des mœurs de ces populations établies au-dessus des eaux de nos lacs et de se représenter à peu près leur état social.

L'industrie des habitants des palafittes était très développée; ils fondaient et moulaient le bronze et pratiquaient l'élevage du bétail et la culture de quelques plantes, graminées et légumineuses. Leurs habitations, construites en branchages revêtus de terre glaise pétrie et ornée de dessins réguliers, s'élevaient sur des planches que portaient des pilotis enfoncés dans la vase, à quelque distance du rivage auquel elles étaient reliées par des ponts mobiles, ou au moyen de canots, ce qui assurait les femmes et les enfants contre toute invasion de l'homme ou des animaux lorsque les hommes s'éloignaient pour la chasse. Le foyer était établi sur des dalles au centre de la cabane, percée à la partie supérieure d'une ouverture pour le passage de la fumée.

Leurs armes, outils et ornements étaient en bronze, composé de cuivre et d'étain, artistement travaillés et enjolivés de traits, de dents de loups et de coquillages disposés avec goût. Tous ces objets étaient fondus par eux dans des moules en pierre ou en grès, dont on a retrouvé un grand nombre sur l'emplacement de la plupart des stations.

Leur poterie est d'une pâte fine. Les grandes dimensions de leurs vases et leur régularité indiquent l'emploi du tour à potier. Les surfaces en sont revêtues d'une ornementation symétrique de dessins, de lignes et de creux.

Les habitants des palafittes cultivaient deux espèces de blé, l'orge, le millet, les pois, les fèves, le lin dont on a retrouvé des tiges, des fragments d'étoffe et de filets. Ils récoltaient des pommes sauvages, coupées en quartiers et desséchées pour les conserver, et de grandes quantités de glands de chêne qui paraissent avoir été employés pour obtenir une liqueur fermentée.

A l'aide des ossements recueillis, on a pu déterminer les animaux domestiqués par eux : le chien, un cochon de petite espèce, la chèvre, le mouton à cornes droites, le bœuf, et, parmi les animaux sauvages, l'ours, le sanglier des marais, le cheval.

On présume que les populations de l'âge de bronze habitèrent pendant une longue période les rives de nos lacs; le très grand nombre d'objets de leur industrie, les restes des repas et les ossements d'animaux réunis dans nos musées en sont une preuve convaincante. Elles ne disparurent qu'à l'arrivée d'une race d'envahisseurs plus forte et munie d'armes plus puissantes. Des bords des lacs, une partie de ces tribus s'étaient successivement établies dans les vallées, mais leurs constructions primitives, placées sur les plateaux ou dans des positions faciles à défendre, ont disparu par suite des travaux de culture, ne laissant des traces que sur quelques points isolés où des objets en bronze ont été découverts à diverses époques.

(*Histoire de la Savoie.*)

A. PERRIN.

II.

Passage d'Annibal en Savoie.

L'armée carthaginoise, venant d'Espagne, traverse le Rhône entre Orange et Valence. Pendant la traversée, qui est longue et dangereuse, un détachement de Carthaginois est envoyé en observation le long du Rhône. Il est surpris et détruit par les éclaireurs romains de l'armée de Cornélius Scipion, dont la mission était de surveiller Annibal. A cette nouvelle, l'armée punique hâte sa marche en remontant le cours du fleuve et, quatre jours après, elle arrive au confluent du Rhône et de l'Isère. Elle pénètre dans l'Ile, région fertile et bien peuplée, encadrée par ces deux fleuves.

C'est ici qu'Annibal prend contact avec les Allobroges. Ils le reçoivent non pas en ennemi, mais en arbitre. A ce moment, la nation allobroge était divisée en deux camps prêts à en venir aux mains, par suite d'un dissentiment survenu au sujet de l'élection d'un chef. Deux frères se disputaient le pouvoir. L'aîné sollicite l'appui d'Annibal qui appuie ses prétentions de toute l'autorité de son nom et de sa nombreuse armée. Par cette décision, Annibal s'attirait l'estime des vieillards, partisans de l'aîné, et, en même temps, se faisait un allié dont la généreuse reconnaissance lui fut très avantageuse. En effet, le nouveau chef non seulement lui offre des guides, mais il fournit à son armée les provisions de bouche nécessaires, renouvelle les vêtements et les chaussures des soldats et même leurs armes en grande partie hors d'usage. Comment Annibal poursuit-il sa route ?

Nous sommes arrivés au point obscur du voyage d'Annibal qui a suscité tant de discussions. La difficulté du problème tient à diverses causes : l'opposition des récits de Polybe et de Tite-Live, l'absence de toute inscription, de tout monument pouvant servir à interpréter et à contrôler le texte de ces historiens, la fragilité des raisons tirées des traditions locales qui se retrouvent un peu partout dans les Alpes, enfin notre ignorance presque complète des routes gauloises, les seules qui existaient au temps d'Annibal.

Il faut cependant préférer le récit de Polybe l'historien à celui de Tite-Live. Or, voici d'après Polybe la suite de l'itinéraire d'Annibal.

En quittant l'Ile, l'armée punique traverse avec sécurité la distance qui la sépare des Alpes. Les petits chefs allobroges de ces régions n'osent s'opposer à son passage par crainte des éléphants et de la cavalerie numide. Après une marche de dix jours le long d'un fleuve, les Carthaginois, arrivés aux Alpes, commencent à en gravir les premiers contreforts, mais au milieu des plus grandes difficultés. Car les chefs des tribus allobroges des Alpes occupaient toutes les hauteurs avec une

nombreuse armée qui fait rouler des blocs de rocher sur l'armée punique impuissante à se défendre contre ces avalanches et contre ces ennemis toujours invisibles. Annibal réussit cependant à faire avancer son armée et à livrer aux assaillants un combat meurtrier. Neuf jours après avoir quitté la plaine, l'armée d'Annibal atteint le sommet des Alpes. Pour ranimer le courage de ses soldats éprouvés par tant de fatigues, le général carthaginois leur rappelle qu'au pied des Alpes ils vont trouver des ressources abondantes chez leurs amis et alliés, les Gaulois *cisalpins*.

D'après certains historiens, la route suivie ainsi par Annibal serait celle du cours de l'Isère, du Grésivaudan, de la Maurienne et du Mont-Cenis, ou la Tarentaise et le Petit-Saint-Bernard. D'autres prétendent qu'Annibal a remonté le Rhône jusqu'à sa source et a passé le Grand-Saint-Bernard.

D'après J. BURLET.

(La Savoie avant le christianisme.)

Promenades historiques

MUSÉE D'ANNECY. — Belles collections d'objets provenant de fouilles faites dans les environs et se rapportant :

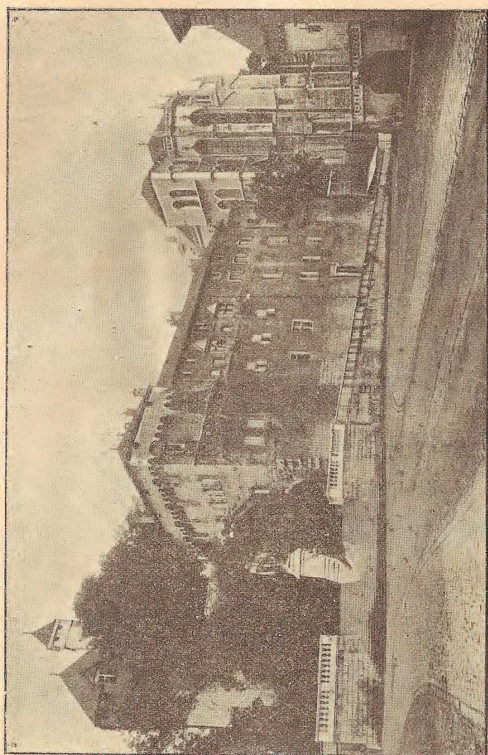
- 1° à l'âge du bronze (cachette du fondeur de Menthon);
- 2° aux palafittes du lac d'Annecy ;
- 3° au séjour des Burgondes (mobiliers funéraires d'une tombe burgonde);
- 4° au séjour des Romains (collection très importante de statuettes, d'inscriptions, de débris de statues, etc., retirés de l'emplacement de Bauta).

*
**

MUSÉE DE CHAMBERY. — Voir au Musée départemental : les collections très importantes d'objets se rapportant à l'époque préhistorique et provenant des fouilles pratiquées sur le lac du Bourget et à la station des gorges de Saint-Saturnin, près de Chambéry. Voir au Musée de la ville de Chambéry : le caducée et le collier trouvés à Lémenc, la statue de Vénus découverte à Détrier.

A hand-drawn map of the Alpine region, showing major cities like Geneva, Annecy, Chambéry, and Grenoble, and mountain ranges like the Alps and the Jura. The map is labeled with various geographical features and names in French.

LA SAVOIE PENDANT LE MOYEN AGE



(Cliché Reymond.)

Château de Chambéry

Amédée V fut le premier prince de Savoie qui habita le château de Chambéry : il l'avait acheté à François, seigneur de La Rochette (1293). Les constructions qui subsistent actuellement datent du xv^e siècle. Ce château fut brûlé en partie en 1743 et en 1798.



(Cliché Gardet, Annecy.)

Le château de Ripaille

Ripaille en Chablais était au xiii^e siècle un rendez-vous de chasse. Sa forêt était une des plus réputées pour son gibier. Le Comte Vert, admirateur du site merveilleux de Ripaille, y fit construire, de 1371 à 1377, un château pour sa femme Bonne de Bourbon. Ripaille, protégé par la Dranse et le lac Léman, avec ses arbres séculaires et ses terrains plats, propices aux vastes logis, se prêtait merveilleusement aux desseins du Comte Vert. Les boutiques bien achalandées de Genève et de Lausanne offraient, pour la vie matérielle, avec la petite ville si proche de Thonon, des ressources précieuses. Chambéry n'était qu'à une journée et demie, Aoste à trois jours : on pouvait surveiller de près les Valaisans. C'était un heureux choix politique dans un cadre grandiose. Les hôtes de la cour, en traversant cette petite mer du Léman, emportaient une impression inoubliable quand ils verraient de tous côtés sur les rives fuyantes, flotter les pavillons aux armes de Savoie.

Sous la régence de Bonne de Bourbon et sous le Comte Rouge, il n'y eut pas d'année où la cour de Savoie ne fréquentât Ripaille, même l'hiver. Pendant le séjour de la cour, Ripaille devenait le centre du gouvernement car, au moyen âge, le siège du gouvernement se déplaçait et changeait de résidence avec le prince. Dans cet Etat, aux rouages encore peu compliqués, tout émanait, en effet, de la volonté du souverain. La Chambre des comptes et le Conseil résident de Chambéry expédiaient bien une partie des affaires administratives et judiciaires, mais, dès qu'une question importante se présentait, ces magistrats venaient en conseil à la cour. C'étaient, d'ailleurs, des hommes rompus au maniement du cheval, insensibles aux difficultés du voyage.

Après la mort mystérieuse du Comte Rouge, Ripaille devint un prieuré (1410). Avec Amédée VIII, Ripaille connut son apogée. Après la mort de ce prince, Ripaille fut délaissée par la cour. L'ordre des chevaliers des saints Maurice et Lazare dissous, Ripaille revint à la couronne de Savoie.

Au xvi^e siècle, les chanoines de Ripaille sont célébrés par leur bonne chère. Les protestants bernois occupèrent, après un siège, le château de Ripaille, le pillèrent et le brûlèrent.

Au xvii^e et au xviii^e siècle, Ripaille fut une chartreuse. Venu comme bien national sous la Révolution, en l'an IV, le château fut acheté (1809) par le général Dupas, qui y mourut en 1823.

(D'après Max BRUCHET.)

1. Les invasions. — La Jomination franque. — Les invasions successives des peuples « barbares » dans l'empire romain en détruisirent l'organisation administrative, l'organisation judiciaire et l'organisation politique. Elles provoquèrent dans les anciennes provinces impériales des désordres et des perturbations sans nombre. Dans cette confusion extraordinaire, créée par l'arrivée incessante de nouveaux « barbares » qui ne connaissaient rien de la langue ou de la civilisation romaine, il y eut cependant un commencement d'organisation sociale.

Le roi franc eut pour lui toutes les terres des vaincus. Il en garda une partie pour lui-même et constitua ainsi son domaine particulier. L'autre partie, il la donna aux nobles de sa maison sous la condition qu'ils l'accompagnassent à la guerre. Ces nobles à leur tour répartirent une partie du domaine qu'ils tenaient du roi entre les guerriers fidèles qui les suivaient dans les combats.

2. Charlemagne et la Savoie. — La domination franque sur l'Europe occidentale fut remarquable surtout par le gouvernement du grand empereur Charlemagne, dont la gloire et les longues randonnées guerrières devaient inspirer les premiers poèmes de langue française. Charlemagne traversa plusieurs fois la Savoie pour aller combattre en Italie les Lombards, et la dota d'une organisation judiciaire et administrative. Par ses ordres, la Savoie fut divisée en 7 arrondissements ou « pagi » dont chacun fut administré par un *comte* ou *baron*, qui y exerça en son nom l'autorité civile et militaire.

Lors du démembrement de l'empire de Charlemagne entre ses fils (traité de Verdun 843), la Savoie fut comprise dans la part de Lothaire. Au XI^e siècle, après une série de guerres et de partages de territoires, la Savoie faisait finalement partie de l'empire germanique.

3. Invasion des Sarrasins. — Du traité de Verdun au XII^e siècle, la plus grande confusion politique et sociale ne cessa de régner en Europe. Comme pour accroître ce désordre, la Savoie fut saccagée par des invasions sarrasines, la France par les Normands, l'Allemagne par les Hongrois.

Maîtres des principaux passages des Alpes, notamment du Grand-Saint-Bernard, du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis, les Sarrasins descendirent dans les vallées inférieures qu'ils pillèrent périodiquement, semant l'épouvante parmi les populations. Les rois et les empereurs, trop faibles pour protéger par leurs seules forces l'ensemble des pays leur appartenant, contre ces « nouveaux barbares », laissèrent les comtes et les barons isolés, assurer comme ils le purent la défense de leurs terres. Comtes, barons, nobles devenus indépendants, furent à leur tour de véritables petits rois. Ainsi fut constituée la *féodalité*.

Dans les châteaux forts qu'ils construisirent pour résister aux Sarrasins, ils rendirent la justice pour leur compte, frappèrent de la monnaie et levèrent des impôts comme les rois. En Savoie, les seigneurs les plus importants de cette époque furent les barons de Faucigny, les comtes de Genevois, les comtes de Maurienne qui avaient agrandi leurs domaines par suite des récompenses reçues de l'empereur germanique pour leurs victoires sur les Sarrasins.

4. L'anarchie féodale. — Le XII^e siècle ne vit pas d'invasion nouvelle, mais des batailles incessantes entre les nobles seigneurs qui s'assiégeaient ensuite dans leurs châteaux forts. Ce fut un temps de grande misère pour le peuple. Cette anarchie féodale dura jusqu'à ce que l'une des familles seigneuriales, devenue plus puissante que les autres, pût imposer la paix par la force. Cette famille fut, en Savoie, celle des comtes de Maurienne.

5. Les origines de la Maison de Savoie. — Les comtes de Maurienne, dont les descendants devaient par la suite devenir

comtes, puis ducs de Savoie, rois de Sardaigne, enfin rois d'Italie au XIX^e siècle, avaient pour ancêtre, dit une légende, Bérold de Saxe qui aurait été fait comte de Maurienne par l'empereur germanique au XI^e siècle.

Le premier comte de Maurienne sur lequel nous ayons des données certaines est le comte *Humbert aux Blanches-Mains*, dont le tombeau se trouve dans l'église de Saint-Jean-de-Maurienne. D'après M. Bruchet, la supposition la plus vraisemblable que l'on puisse faire, touchant les origines de Humbert aux Blanches-Mains, est qu'il n'était ni Italien, ni Allemand, mais simplement un gallo-romain, originaire de la Maurienne, dont le père avait dû édifier sa fortune au moment de l'invasion des Sarrasins et avait pu obtenir de l'empereur germanique d'importants agrandissements de territoire en récompense du courage qu'il avait montré dans l'expulsion de ces barbares. Humbert aux Blanches-Mains régna de 980 à 1050. Il avait des terres en Maurienne, dans le Bugey, dans la vallée de l'Isère. Il possédait le bas Chablais et, en Italie, le Val-d'Aoste.

6. Le Chablais et la Maison de Savoie au moyen âge. —

A partir du XIII^e siècle, les descendants d'Humbert aux Blanches-Mains prirent comme base d'opération pour développer leur puissance, non pas la Maurienne et la vallée de Chambéry, mais le Chablais. A cette époque, le Chablais comprenait non seulement l'actuel arrondissement de Thonon avec les vallées de Bellevaux, d'Aulps, d'Abondance, de la Morgue, mais encore les deux rives de la partie haute du lac Léman qui appartiennent aujourd'hui aux deux cantons suisses de Vaud et du Valais.

Ce choix du Chablais, comme base de leurs opérations en vue de leur agrandissement, indiquait chez les comtes de Maurienne le désir de reconstituer à leur profit l'ancien royaume de Bourgogne tel qu'il avait existé sous le roi Rodolphe, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne. Ce royaume s'étendait des Alpes à la Franche-

Comté avec la Haute-Savoie, le Val-d'Aoste, le Valais, la Suisse romande, l'Oberland, une partie du canton de Berne et la Franche-Comté. Les comtes de Maurienne, devenus comtes de Savoie, puis ducs, devaient poursuivre ce dessein de restauration de la monarchie de Bourgogne jusqu'au règne d'Emmanuel-Philibert (fin du XVI^e siècle), c'est-à-dire pendant trois siècles.

7. Amédée VI, dit le comte Vert. — Du XIII^e au XVI^e siècle, les deux princes les plus remarquables de la Maison de Savoie furent Amédée VI, dit le comte Vert, et Amédée VIII.

Amédée VI, appelé le comte Vert parce qu'un jour il parut dans un tournoi de chevalerie revêtu d'une armure peinte en vert, épousa Bonne de Bourbon et fut un ami des rois de France. Il soutint Charles V contre les Anglais (guerre de cent ans).

A l'exemple de Duguesclin qui entraîna en Espagne les Grandes Compagnies, le comte Vert lutta contre les bandes de routiers et de *tard-venus* qui désolaient le Beaujolais, le Lyonnais, la Bresse, etc. Il en débarrassa le Sud-Est de la France en essayant de les entraîner en Hongrie par l'Alsace et dans une croisade contre Constantinople.

En 1381, le comte Vert était représenté par son fils au sacre de Charles VI à Reims. Il mourut de la peste près de Naples, en 1383. Il demanda par testament à être enterré à l'*abbaye d'Hautecombe*, sur les bords du lac du Bourget.

Son fils Amédée VII, qui lui succéda et fut surnommé le comte Rouge, réunit pour la première fois la ville de Nice à la Savoie en 1388. Il mourut empoisonné à *Ripaille*.

8. Amédée VIII, premier duc de Savoie (1391-1451). —

Organisation et agrandissement du duché. — Ce règne marque l'apogée du régime féodal en Savoie. Pendant les soixante années qu'il dura, aucune guerre ne dévasta le pays. A la faveur de cette paix prolongée, Amédée VIII accomplit un grand nombre de réformes heureuses.

En 1416, il obtint de l'empereur Sigismond l'érection du

comté de Savoie en duché. Il organisa ensuite le pouvoir ducal sur des bases solides en assurant déjà une sorte de séparation des pouvoirs entre l'administration et la justice.

Il créa à Chambéry une cour de justice permanente, qu'il appela le *Conseil résident*, qui devait donner naissance, au XVI^e siècle, au Sénat de Savoie.

Les questions financières, les vérifications des comptes de dépenses du trésor ducal, l'administration des domaines ducaux furent confiées aux soins de la *Chambre des comptes* siégeant également à Chambéry.

Il publia en 1430 un Code de lois (*Statuta Sabaudia*). C'était pour l'époque une innovation heureuse et très hardie. Elle simplifiait des procès que rendait interminables l'enchevêtrement des juridictions féodales.

La Savoie fut divisée en circonscriptions administratives appelées *bailliages*. A la tête de chacune d'elles, il mit un *bailli*. Le bailli était à la fois un chef militaire et un administrateur. Il avait sous ses ordres les *châtelains* qui rendaient la justice et percevaient les impôts.

La résidence préférée d'Amédée VIII fut le château de Ripaille sur les bords du Léman. C'est là que des envoyés vinrent le chercher pour le faire élire pape en 1440 sous le nom de Félix V.

La longue paix de ce règne de soixante ans (car Amédée VIII continua à diriger les affaires de Savoie pendant son pontificat), la modération et l'équité de son gouvernement donnèrent à nos contrées une tranquillité inconnue jusqu'alors. Un chroniqueur contemporain, Olivier de la Marche, dit que la Savoie était « un pays si sagement gouverné qu'il était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de tous ses voisins ».

A la mort d'Amédée VIII, les ducs de Savoie étendaient leur puissance sur la Maurienne, la Tarentaise, la vallée de Chambéry, la Bresse, le Bugey (Valromey), le pays de Gex, le Faucigny, le pays de Vaud, le Genevois, le Chablais, et, au-delà des Alpes, sur le Val de Suse, le Val d'Aoste, le Piémont.

Résumé

1. La Savoie fit partie de l'empire des Francs. Charlemagne la traversa plusieurs fois pour aller combattre en Italie et lui donna une organisation administrative.

Après les partages successifs de l'empire de Charlemagne, la Savoie fit partie de l'empire germanique.

2. Du X^e au XII^e siècle, la Savoie fut ravagée par des invasions de Sarrasins. L'empereur germanique laissa aux comtes et aux barons le soin d'assurer la défense de leurs terres. A cet effet, comtes et barons se firent construire des châteaux forts et devinrent de véritables rois. Ce fut le commencement de la féodalité.

3. Au XII^e siècle, les seigneurs se combattirent les uns les autres pour le plus grand malheur des populations ; ce fut l'anarchie féodale. En Savoie, les comtes de Maurienne arrivèrent à être les plus puissants et à imposer la paix par la force.

4. Humbert aux Blanches-Mains, comte de Maurienne, fut le fondateur de la Maison de Savoie.

5. A partir du XII^e siècle, les comtes de Maurienne, devenus comtes de Savoie, prirent pour base de leurs opérations le Chablais. Leur politique tendit à reconstituer le royaume de Bourgogne.

6. Les princes les plus remarquables de la Maison de Savoie furent Amédée VI, dit le Comte Vert, et Amédée VIII.

7. Amédée VI fut un grand guerrier. Allié du roi de France pendant la guerre de Cent ans, comme Duguesclin, il essaya de débarrasser le Sud-Est de la France des bandes de routiers qui ruinaient le pays.

8. Amédée VIII (1391-1451) fut, au contraire, un prince pacifique. Il accomplit de grandes réformes, devint duc de Savoie et fut élu pape en 1440. Sa résidence préférée fut le château de Ripaille, près de Thonon.

Lectures

I.

La révolte des Arves au XIV^e siècle.

La révolte des Arves est le fait le plus important qui se soit produit en Maurienne pendant le moyen âge. Nous trouvons les principaux détails de cet événement dans le contrat d'association passé le 2 février 1327 entre Edouard, comte de Savoie, et l'évêque de Maurienne Aimon.

Aimon de Miolans, évêque de Maurienne et seigneur des Arvains, était d'une rapacité sans pareille. Les habitants de la vallée des Arves voyaient à côté d'eux les sujets des comtes de Savoie payant beaucoup moins de taxes et plus heureux. Aussi les révoltes furent-elles nombreuses. Peut-être même les comtes de Savoie les encourageaient-ils secrètement.

En 1327 l'évêque s'était rendu à son château d'Arve accompagné de son frère, de quelques chanoines et d'un certain nombre de domestiques pour y jouir de la villégiature. Les Arvains se précipitèrent sur la demeure épiscopale et y mirent le feu; ils tuèrent plusieurs familiers du prélat et poursuivirent ce dernier jusqu'au delà de Saint-Jean-de-Maurienne. Aimon n'échappa que par miracle à la fureur de ces paysans qui voulaient le mettre à mort. La ville et les environs prirent parti pour les révoltés; aussi l'évêque ne se crut-il en sûreté, lui et ses chanoines, que dans la collégiale de Sainte-Catherine d'Aiguebelle, que protégeait le fort de Charbonnières.

Jamais le pouvoir temporel des seigneurs ecclésiastiques de la Maurienne n'avait couru un aussi grand danger. Aimon dépêcha aux rebelles « des hommes religieux, nobles et puissants, pour que ses sujets révoltés s'abstinssent de tant l'inquiéter et se rendissent sous sa subjection et obéissance ». Ce fut peine perdue. Le temps s'écoulait, l'insurrection gagnait du terrain; il devenait urgent de prendre une détermination énergique.

Dans cette extrémité, l'évêque eut recours au comte de Savoie Amédée X et consentit à l'associer à la moitié de toute sa juridiction temporelle, à condition que le prince se chargerait de réduire les rebelles à l'obéissance.

Les documents contemporains ne nous apprennent pas de quelle façon s'y prit le comte de Savoie. Il y a tout lieu de croire que le simple déploiement des troupes du prince suffit pour arrêter la révolte, car tout rentra dans l'ordre. Les habitants de la Maurienne avaient atteint en grande partie le but de leurs désirs, puisqu'ils pouvaient désormais regarder le comte de Savoie comme leur chef.

(D'après Eugène BURNIER.)

II.

Un duel judiciaire au moyen âge.

A la cour du comte Rouge, au château de Ripaille, s'éleva vers 1390 une rivalité d'influence entre deux chevaliers, Otton de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, et Rodolphe de Gruyère, sire de Montsalvens. Cette rivalité se précisa et s'aggrava au sujet des droits que Grandson et Rodolphe prétendaient avoir sur la seigneurie d'Aubonne près du Léman.

Amédée VII ayant montré quelque penchant pour la cause de Rodolphe, Grandson, très irritable, en conçut une secrète rancune. Il vint rejoindre son souverain à Ripaille et suborna un des médecins de la cour nommé Grandville, qui se disait originaire de Bohême. Ce dernier, à l'aide d'un breuvage, empoisonna le comte de Savoie (2 novembre 1391).

Grandville se sauva aussitôt sur les terres de Grandson et, pour calmer l'opinion publique, Pierre de Comynes, apothicaire de la cour, fut supplicié à Chambéry en juillet 1393.

En 1396 Grandson revint dans ses terres, croyant que l'émotion du drame de Ripaille était calmée. Mais son retour sur les bords du Léman souleva une tempête. D'un mouvement spontané, trahissant une conviction profonde, gentilshommes et gens du peuple s'unirent, dans le pays de Vaud, pour punir celui qu'ils accusaient avoir été complice du meurtre du comte de Savoie.

Un pauvre chevalier, Gérard d'Estavayes, se fit le champion de l'opinion publique. Il se présenta devant le bailli de Vaud, accusa Grandson d'avoir « faulusement et mauvairement esté consentant » de la mort d'Amédée VII et demanda à vider l'affaire en duel judiciaire à Moudon. Le bailli renvoya les deux adversaires devant le comte de Savoie. Celui-ci décida que le duel aurait lieu à Bourg le 7 août 1397.

« Et advint de cette bataille, suivant le récit d'Olivier de la Marche, que messire Otton de Grandson fut abattu et navré à mort; et fut la fin si piteuse que son ennemy lui leva la visière de son bassin et lui creva les deux yeux en lui disant : « Rends-toy et te desditz » ce que le bon chevalier pour détresse qui lui fut faicte, ne se voulut oncques dédire ne rendre et disoit toujours tant qu'il peult parler : « Je me rends à Dieu et à madame Sainte Anne. » Et ainsi mourut. »

La nouvelle de sa défaite fut accueillie avec allégresse dans le pays de Vaud. La ville de Vevey, par exemple, donna de l'argent à « plusieurs compagnons qui témoignaient, par des cris et des trépignements, leur joie de la mort d'Otton de Grandson ».

(Le château de Ripaille).

D'après Max BRUCHET.

III.

Guigues de Fésigny et Jacques de Montmayeur.

La haute magistrature de Chambéry compta dans ses rangs une noble victime du devoir : le président Guigues de Fésigny, dont les légendes savoisiennes ont popularisé le courage et la mort. Voici ce que l'histoire nous apprend sur ce haut personnage.

Le 28 janvier 1461, Louis, duc de Savoie, étant à Carignan, ordonna d'arrêter le comte de Montmayeur en quelque endroit qu'il se trouvât, sauf les lieux sacrés, et de s'emparer du château où il pourrait s'être réfugié. Cette mesure avait pour cause des crimes très graves commis par le comte contre l'Etat et la personne du prince, et qu'on ne pouvait laisser impunis. Le mandat d'arrêt fut confié à Guigues de Fésigny, avec menace, s'il ne l'exécutait pas, d'être privé de sa charge et d'encourir l'indignation du souverain.

Or, Guigues de Fésigny, de par le droit féodal, devait obéissance à Jacques de Montmayeur; le fief de Fésigny, dépendant de la baronnie de Cusy, relevait des Montmayeur.

S'il faisait arrêter le maréchal, il se rendait coupable de félonie et s'exposait à une vengeance certaine; s'il désobéissait au souverain, il courait le risque de perdre sa dignité et peut-être la vie. On comprend dans quelle perplexité dut le jeter pareille alternative.

Fésigny n'écoula que la voix du devoir. Montmayeur fut condamné à une amende de 100 marcs d'or et on s'empara de son château de Cusy pour garantie du paiement. Mais telle était malgré cela sa puissance, qu'une nouvelle sentence, rendue cette fois par le Conseil du prince, lui fit la remise de l'amende et ordonna que son château lui serait rendu.

Montmayeur n'était pas homme à se contenter de cette réhabilitation; il obtint du duc Louis des lettres qui lui permettaient d'arrêter de Fésigny comme coupable de félonie et défendaient à tous les sujets de prêter main-forte au président. Le maréchal fit saisir ce magistrat sur son siège en pleine audience. En vain Fésigny invoqua-t-il un titre de clerc qui le rendait inviolable. Montmayeur passa outre et fit conduire son adversaire en son château d'Apremont. Du fond de sa prison, le président écrivit au duc une lettre touchante où il lui faisait l'exposé de sa triste situation et de celle de sa famille. Avant que la missive ne fût parvenue à son adresse, Montmayeur avait nommé quatre commissaires pour juger Fésigny comme coupable de félonie.

L'arrestation du magistrat fidèle produisit en Savoie une émotion générale. On s'apitoyait sur le sort de cette victime du devoir. Amédée IX, qui venait de succéder à son

père, apprit à Bourg-en-Bresse l'événement qui préoccupait si fort les esprits et enjoignit aussitôt à Jacques de Montmayeur de se désister de toute poursuite contre Fésigny.

Hugues Roffier, procureur fiscal de Savoie, et le vice-châtelain de Chambéry partirent le 31 janvier avec deux hérauts pour porter au château d'Apremont les ordres d'Amédée IX. L'entrée du château leur fut refusée, et, dans les premiers jours de février, on apprit que les commissaires du comte avaient condamné le président de Fésigny à la peine de mort et que la sentence avait été exécutée immédiatement par un valet remplissant l'office de bourreau.

Une tradition populaire rapporte que Montmayeur mit la tête de sa victime dans un sac à procès, vint la déposer sur le bureau du Conseil résident de Chambéry et s'enfuit pour ne plus jamais reparaitre en Savoie. La légende ajoute que le duc Amédée IX fit raser le château des Montmayeur et n'en laissa que deux tours pour rappeler le châtement en même temps que le forfait. Tous ces détails sont faux. Amédée IX ordonna bien d'informer contre l'auteur de ce crime. Montmayeur fut bien condamné à avoir ses biens confisqués, mais jamais la sentence ne fut exécutée.

D'après Eugène BURNIER.

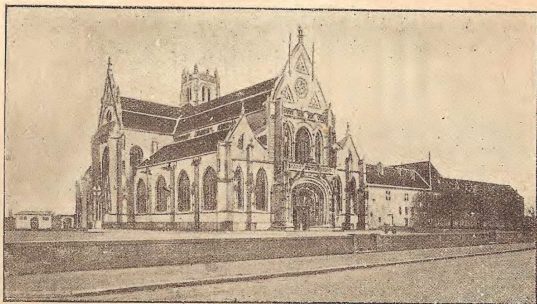
(Histoire du Sénat de Savoie.)

Promenades historiques

Voir les promenades indiquées à la Leçon III.

3^{me} LEÇON

LES CLASSES SOCIALES EN SAVOIE
PENDANT LE MOYEN AGE



L'Eglise de Brou

L'Eglise de Brou n'a pas le caractère grandiose de nos cathédrales ogivales. Elle n'a pas de flèches audacieuses s'élançant dans les airs, pas de carillons sonores pour appeler les fidèles aux offices. C'est un monument gracieux, d'une intimité délicieuse, d'une modestie de proportions qui ressemble à un effacement voulu. Il vaut surtout par la délicatesse un peu maniérée des détails, par le charme infini des sculptures, par la pensée consolatrice et aussi la joie de la vie qui sont exprimées par les statues et par les tombeaux.

Si nous parlons de l'Eglise de Brou dans cette histoire de Savoie, c'est qu'il importe de rappeler que les ducs de Savoie, depuis le XIII^e siècle, étaient seigneurs de Bresse et que cette église abrite les tombeaux d'un duc et de deux duchesses de Savoie.

L'Eglise de Brou fut construite de 1500 à 1532, par Marguerite d'Autriche, femme de Philibert le Beau, duc de Savoie. Ce duc étant mort d'une façon inopinée, sa veuve, qui avait 25 ans, voulut réaliser un vœu de Marguerite de Bourbon, sa belle-mère, qui, en 1480, avait promis de fonder à Brou un couvent si son mari, blessé à la chasse, revenait à la santé.

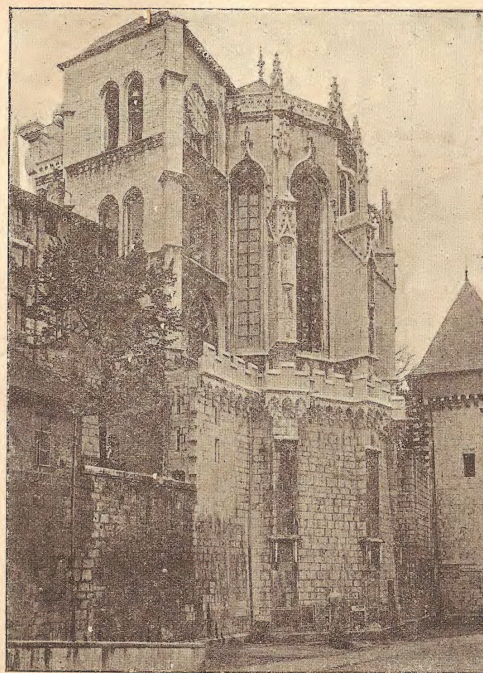
En avril 1500, Marguerite d'Autriche donna adjudication des convents et des cloîtres à quatre maîtres bressans, dont Amé de Rougemont. Ces plans devaient être assez modestes.

Pendant que les ouvriers bressans bâtissaient convents et cloîtres, Marguerite d'Autriche avait dû quitter la Savoie pour aller s'installer à Malines comme gouvernante des Pays-Bas et des Flandres et tutrice de celui qui devait être Charles-Quint. Malgré son éloignement, son attention ne se détourna pas un instant de ce Brou qui devait occuper toute sa vie et où elle voulait que son tombeau fût.

Sa fortune nouvelle lui permettant de satisfaire ses goûts de grandeur et de faste, elle demanda des plans de l'église et des tombeaux à l'architecte français Jean de Paris ou Perréal, familier de Charles VIII et de Louis XII.

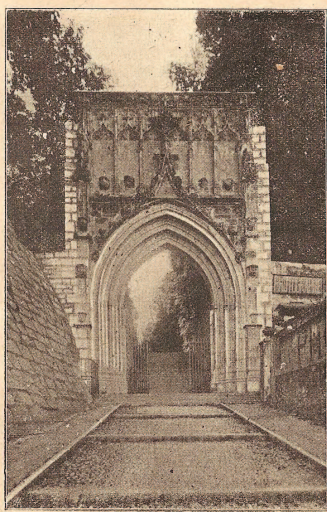
C'est Perréal qui traça le plan dans ses grandes lignes et chargea le célèbre sculpteur tourangeau Michel Coulombe des multiples statues des tombeaux. Marguerite brouillée avec la France, par la suite confia le soin de terminer l'œuvre au flamand Loys van Boghem « maître-masson bon et expérimenté ». C'est lui qui imagina le luxe des cisèures multiples qui la surchargent ; un sculpteur suisse, Conrad Meyt, termina les tombeaux. L'église, achevée par Perréal, aurait été peut-être plus simple, plus harmonieuse, d'un goût plus délicat. Brou est donc, en grande partie, l'œuvre de l'architecte de Bruxelles, Van Boghem.

(D'après J. CORCELLE.)



La Sainte Chapelle du Château de Chambéry

Construite par Amédée VIII à partir de 1408, d'après les plans de l'architecte lyonnais Jacques Magnin. — Mélange heureux d'architecture militaire et d'architecture religieuse. — Les trois verrières de l'abside sont tout à fait remarquables. — Elles ont été exécutées vers 1530, sur l'ordre de Marguerite d'Autriche, femme de Philibert le Beau. — La façade actuelle date de 1661.



Portail Saint-Dominique

Portail gothique de l'ancienne église Saint-Dominique, à Chambéry.

(Sur l'art ancien, lire le très beau livre de Léandre Vaillat : *La Savoie*, 3 vol.
— Illustrations de Boissonnade et d'André Jacques.)

1. Le clergé. — La classe des ecclésiastiques était, au moyen âge, la plus riche par suite des donations des fidèles aux églises et par suite du travail des moines dont le produit s'accumulait dans les couvents. Comme la France de cette époque, la Savoie se couvrit de monastères, d'abbayes, de prieurés, de chartreuses. Le clergé devint propriétaire de la plus grande partie du sol. Les moines défrichèrent les forêts et, grâce aux richesses des grands ordres religieux, édifièrent des couvents remarquables par leur architecture et où les lettres et les arts trouvèrent un refuge aux temps sinistres des invasions sarrasines.

A partir du XIV^e siècle, surtout au XV^e, l'art gothique amena la construction d'églises admirables. Sans doute, la Savoie ne s'enorgueillit pas de posséder des cathédrales de la splendeur de celles de l'Ile de France, mais la Sainte-Chapelle de Chambéry est un bel exemplaire de l'art gothique. Il est juste de rappeler aussi que le chef-d'œuvre, peut-être, du gothique flamboyant, l'église de Brou, près de Bourg (Bresse), nous le devons à une princesse de Savoie. Il importe aussi de remarquer que beaucoup d'édifices religieux construits en pierre de molasse n'ont pas résisté au temps, car cette pierre spongieuse est particulièrement friable.

2. La noblesse. — La noblesse et le clergé formaient au moyen âge les deux classes privilégiées. Leurs privilèges résidaient en ce qu'elles détenaient en leur pouvoir des droits qui n'avaient appartenu sous l'empire romain qu'à l'Etat. Ainsi des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques rendaient la justice, nommaient les juges, établissaient et percevaient des impôts, avaient droit de faire la guerre ou la paix.

Dès Amédée VIII, les ducs de Savoie enlevèrent aux seigneurs le droit de nommer les juges et accordèrent à ceux-ci des appointements fixes. Les plus pauvres sujets du duché

purent plaider et se défendre en justice. Amédée VIII créa dans ce but « l'avocat des pauvres », c'est-à-dire office d'avocat chargé de s'occuper des causes d'assistance judiciaire.

A côté des nobles avec juridiction, c'est-à-dire ayant droit de justice, existaient des nobles qui possédaient des seigneuries sans juridiction. Cette classe fut, au moyen âge, nombreuse et très peu riche.

Les seigneurs féodaux de la Savoie étaient de passionnés amateurs de tournois, des guerriers renommés par leur bravoure et leur goût des aventures. Ils combattirent non seulement en France, en Allemagne, en Italie, mais encore en Angleterre où ils suivirent un prince de Savoie devenu comte de Richmond. D'autre part ils étaient jaloux de défendre les prérogatives attachées à leur noblesse, ainsi que le prouve l'affaire de Guy de Fésigny avec Jacques de Montmeyer.

3. Les serfs. — La classe des serfs cultivait la terre et habitait à la campagne les villages protégés par les maisons fortes. Les serfs formaient le groupe le plus important de la population de Savoie au moyen âge. Dans la société d'alors, ils étaient placés à l'échelon le plus inférieur de la hiérarchie féodale. Le serf, c'était le successeur de l'esclave romain qui, dans les derniers temps de l'empire, était devenu libre sous le nom de *colon*. Le serf était serf dans sa personne et dans ses biens.

Serf dans sa personne, parce que le seigneur : 1° par le droit de suite, pouvait l'empêcher de quitter la terre qu'il cultivait ; 2° par le droit de formariage, pouvait lui interdire de se marier avec une personne de condition supérieure ; 3° par le droit d'échute, avait droit à l'héritage du serf qui mourait sans laisser d'enfant mâle. Il était *serf dans ses biens*, parce qu'il devait acquitter pour la terre qu'il cultivait des impôts ou redevances entre les mains de son seigneur.

Le serf, moyennant l'acquittement d'une redevance annuelle, appelée *servis* ou taille ordinaire, et de corvées, rece-

vait de son seigneur le champ qui lui assurait la vie. Le seigneur ne pouvait pas chasser le serf de sa terre, comme aujourd'hui un propriétaire peut à l'expiration d'un bail faire évacuer ses immeubles par son fermier.

Un seigneur qui avait concédé une terre à un serf ne pouvait plus la lui retirer, l'en priver de la jouissance par un acte de sa simple volonté. Cependant le serf n'était pas propriétaire de son champ au sens de l'ancien droit romain ou du droit moderne. Avec le propriétaire actuel il n'avait qu'une ressemblance, c'est qu'il pouvait comme lui vendre son champ. Dans ce cas, l'acheteur devait payer au seigneur un droit de mutation appelée *taod*. Le contrat qui liait ainsi le seigneur au serf s'appelait *albergement* en Savoie, *emphytéose* en France.

Les *corvées* consistaient le plus souvent pour le serf à labourer, semer, moissonner, rentrer les foins de son seigneur.

Le serf qui voulait mouler son blé était obligé de le porter au moulin de son seigneur ; quand il voulait cuire son pain il était obligé de le porter cuire au four de son seigneur ; pour mouler et pour cuire, il payait les *droits de banalité*. S'il transportait des marchandises par les chemins de la seigneurie, il acquittait au préalable un *droit de péage*. Pour vendre ses produits au marché de la seigneurie, il acquittait un droit d'octroi appelé *leyde*.

Les historiens en général peignent la condition du serf par suite du paiement de toutes ces redevances sous les plus noires couleurs. Or, ce n'est pas la multiplicité des impôts qui aggravait la condition des serfs, c'est la façon dont ces impôts étaient perçus. Le paysan d'aujourd'hui paye bien plus et de plus lourds droits, mais, au moyen âge, les agents fiscaux demandaient souvent plus qu'il n'était dû au seigneur. Ils s'enrichissaient en trompant le seigneur aussi bien que le serf. Au moyen âge, comme dans bien d'autres périodes de l'histoire, les percepteurs d'impôts furent cordialement détestés. D'autre part, nous savons, par la littérature